

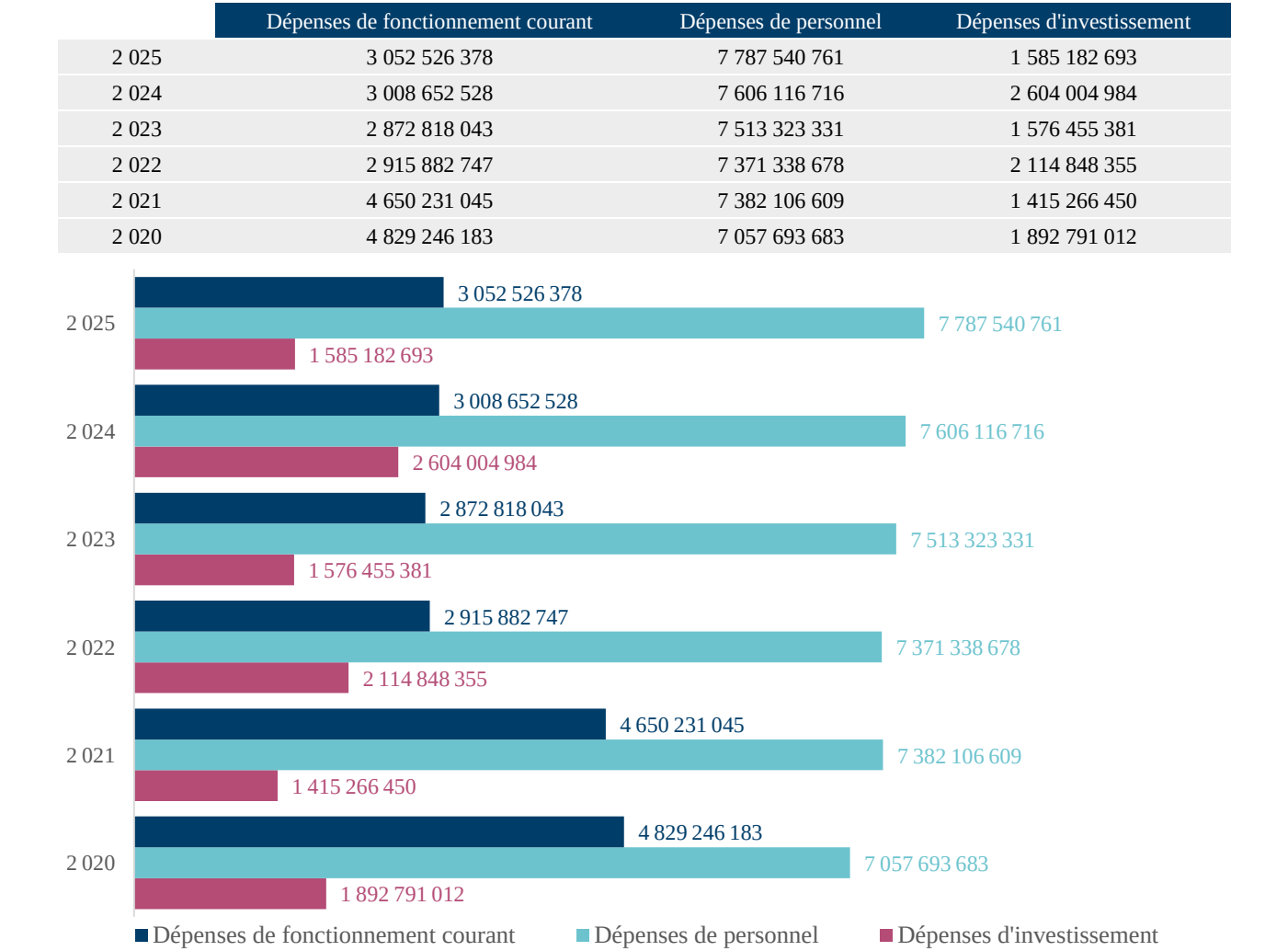
médicaux et paramédicaux conformément à la réglementation en vigueur.

Elle a un rôle d'orientation et de conseil à l'égard des étudiants qui suivent un enseignement médical et paramédical dans ou hors du territoire.

Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation :

- Dématérialisation de la gestion du temps de travail et des absences (logiciel OCTIME) – en production
- Dossier patient informatisé à l'hôpital de Uturoa – livraison 1er trimestre 2026
- Dématérialisation de demandes de subvention Ora Maita'i 2025

Moyens financiers - évolution pluriannuelle des dépenses mandatées (2020 à 2025)



Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	129	190	164	171	654	61%
STA	Stagiaire FPT	3	8	3	15	29	3%
ANT	Agent non titulaire	124	114	47	24	309	29%
ANFA	Agent non fonctionnaire de l'administration	1	33	17	27	78	7%
FD1	Fonctionnaire Détaché communes-APF		1			1	0%
Total effectif		257	346	231	237	1 071	100%
Part en %		24%	32%	22%	22%	100%	

3.4.37 Direction des transports terrestres (DTT)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	Bâtiment Fātau'a, 918 rue Afererii, Pirae, Tahiti
Adresse postale	BP 4586 – 98713 Papeete
Téléphone	40 54 96 54
Courriel	dttd@administration.gov.pf
Site internet	www.transports-terrestres.pf
Page Facebook	https://www.facebook.com/DTTPolynesie
Horaires d'ouverture	Lundi au Mercredi : 7h30 à 15h30 ; Jeudi au Vendredi : 7h30 à 12h
Directrice	Madame Sandra FORLINI

Adresse géographique des annexes - antennes	Cellule des transports de Taravao, 1er étage du Taravao Center, Afaahiti Cellule des transports de Raiatea, Direction de l'équipement, Uturoa
Téléphone	Taravao : (689) 40 54 50 00 – Raiatea (689) 40 60 26 20
Horaires d'ouverture	Cellule de Taravao – tous les jours de 7h30 à 12h. Cellule de Uturoa – tous les jours de 7h30 à 14h30, 13h30 le vendredi

Cadre réglementaire

Création

- Arrêté n° 233 CM du 13 février 2008 relatif à la direction des transports terrestres

Organisation – nomination chef de service

- Arrêté n° 1915 CM du 9 octobre 2025 portant nomination de Mme Sandra FORLINI en qualité de directrice des transports terrestres

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports terrestres et maritimes et de la décentralisation (MGT).

Présentation générale et attributions

La Direction des transports terrestres (DTT) a une mission générale de mise en œuvre des compétences du Pays en matière de transports terrestres et de lutte contre l'insécurité routière.

A ce titre, elle est chargée de :

- Définir et mettre en œuvre la réglementation générale et les programmes d'action relatifs à la circulation et la sécurité routières (code de la route) ou en site propre ;
- Définir et mettre en œuvre les réglementations relatives à l'exercice des professions de transporteur de personnes ou de marchandises, de chauffeur de taxi ou de voiture de remise, de loueur de véhicules sans chauffeur, de véhicules de service particularisé, d'exploitant d'établissement d'enseignement de la conduite automobile, d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière ;
- Suivre les conditions techniques, matérielles et économiques d'exercice des professions liées à l'usage professionnel de la route ;
- Définir les conditions techniques, économiques et juridiques de délégation du service public dans les domaines liés aux transports terrestres ;
- Concevoir, réaliser et entretenir des ouvrages et bâtiments relevant du secteur des transports publics routiers ;
- Mettre en place et gérer les fourrières de véhicules de transports terrestres à moteur ;
- Percevoir les redevances, droits et taxes, générés par les activités de la direction des transports terrestres ;
- Contrôler l'utilisation des véhicules des services et établissements publics du Pays.

Actions mises en place en matière de modernisation en 2025

Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation :

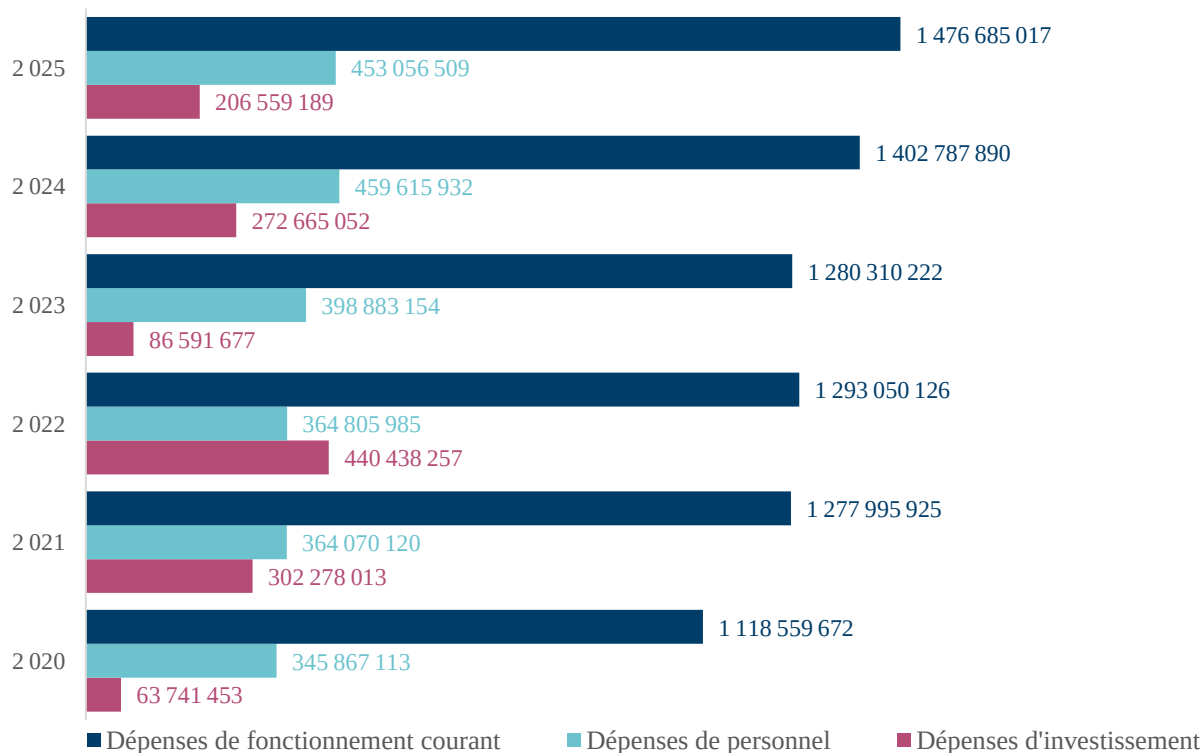
En termes de démarches dématérialisées :

- Au travers de mes-démarches.gov.pf :

Liste des démarches dématérialisées et des applications	% démarches dématérialisées	Nombre de dossiers traités en 2025
L'aide au financement du permis de conduire	54 %	930
Pour le code de la route	3 %	

Moyens financiers - évolution pluriannuelle des dépenses mandatées (2020 à 2025)

	Dépenses de fonctionnement courant	Dépenses de personnel	Dépenses d'investissement
2 025	1 476 685 017	453 056 509	206 559 189
2 024	1 402 787 890	459 615 932	272 665 052
2 023	1 280 310 222	398 883 154	86 591 677
2 022	1 293 050 126	364 805 985	440 438 257
2 021	1 277 995 925	364 070 120	302 278 013
2 020	1 118 559 672	345 867 113	63 741 453



Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	5	18	16	9	48	65%
STA	Stagiaire FPT					0	0%
ANT	Agent non titulaire	11	6	4		21	28%
ANFA	Agent non fonctionnaire de l'administration		2	1	2	5	7%
	Total effectif	16	26	21	11	74	100%
	Part en %	22%	35%	28%	15%	100%	

3.4.38 Service de l'imprimerie officielle (IO)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	43 rue des Poilus Tahitiens, Paofai – Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 117 - 98713 Papeete
Téléphone	40 50 05 80
Courriel	secretariat.sio@administration.gov.pf
Site internet	https://www.service-public.pf/sio/
Page Facebook	SIO Polynésie française
Horaires d'ouverture	Service : Lundi au Jeudi : 7h00 à 15h00 ; Vendredi : 7h00 à 14h00 Régie de recettes : Lundi au Jeudi : 7h00 à 14h00 ; Vendredi : 7h00 à 13h00
Chef de service	Madame Tiriana SUISIN-HAUMANI

- Arrêté n° 743 CM du 23 mai 2024 portant organisation et fonctionnement du service de l'imprimerie officielle

Organisation – nomination chef de service

- Arrêté n° 1757 CM du 17 septembre 2025 portant nomination de Mme Tiriana SUISIN en qualité de chef du service de l'imprimerie officielle

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Présidence de la Polynésie française, en charge du tourisme, des transports aériens, de l'égalité des territoires, des affaires internationales, de l'économie numérique et des conséquences des essais nucléaires (PR).

Présentation générale et attributions

Le Service de l'imprimerie officielle (IO) est un service administratif rattaché à la Présidence de la Polynésie française.

Ses principales missions sont :

- **La publication du Journal Officiel de la Polynésie française (JOAM) :**
 - La collecte, traitement et diffusion des données dont la publication est obligatoire en vertu des lois et règlements ;
 - La garantie de la fiabilité et de l'authenticité des informations officielles, sous la direction de publication du Secrétaire général du gouvernement ;

Cadre réglementaire

Création